

EHPAD DU VIGNOBLE



Site d'EPFIG

1, rue de l'Hôpital

67680 EPFIG

Site de DAMBACH LA VILLE

4 rue du Maréchal Foch

67650 DAMBACH-LA-VILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres des collèges avec droit de vote :

Présents :

M. MANDRY Jean Claude, Président, Maire d'EPFIG
M. MULLER Eric, Adjoint
Mme SCHMITT Sabine, Adjointe
M. RUHLMANN Richard, représentant de la MSA
M. HAUDIER Claude, Personne qualifiée
M. LETZELTER Pierre représentant des familles et du CVS site de DAMBACH LA VILLE
Mme BEYER Céline, IDEC, site d'EPFIG
Mme METZ Sandrine, représentante du personnel site d'EPFIG
Mme BACH Danièle, représentante des familles et du CVS site d'EPFIG
M. MORITZ Claude, représentant des familles et du CVS site d'EPFIG
M. SUZEAU André, représentant des usagers de l'établissement

Excusés :

M. HAULLER Claude, Maire de DAMBACH LA VILLE
M. SITZENSTUHL Charles, conseiller CEA
Mme KALTENBACH Nathalie, conseillère CEA
M. CLAUSS Robin, conseiller CEA

Excusés sans droit de vote :

Mme RAPP Céline, assistante de direction site de DAMBACH LA VILLE
Mme GRAEFF Anne, IDEC, site de DAMBACH LA VILLE
Mme FAIDHERBE Sandra, représentant la trésorerie de Bischwiller

De plus sont présents :

M. BURTSCHER Philippe, Directeur de la Maison de Retraite,
Mme WODLING Corine, Responsable des finances,
Mlle GUZLE Betul, Directrice adjointe site de DAMBACH LA VILLE
Mme SCHOCH Emilie, assistante de direction site d'EPFIG.
Mme KOENIG Magali, assistante de direction site de DAMBACH LA VILLE
Mme CLOG Natacha, représentante du personnel site de DAMBACH LA VILLE
Mme DENEFFELD Astride, représentante du personnel site d'EPFIG

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 Novembre 2025 (point soumis à vote)**
- 2. Informations et suivi des délibérations relatives (point d'information)**
 - a. A la vie des établissements
 - b. Aux affaires du personnel
 - c. Au groupement – GCSMS EPAAL
- 3. Informations relatives à l'opération de travaux (point soumis à vote)**
 - a. point sur l'avancement des travaux
 - b. point sur la question du zonage du site EPFIG
- 4. Affaires financières EHPAD DU VIGNOBLE site d'EPFIG (point soumis à vote)**
 - a. Décision tarifaire portant modification du forfait global de soins pour 2025
 - b. Rapport de contrôle de la CEA relatif à l'ERRD 2024 et au budget 2026
 - c. Tarifs des prestations 2026 – Arrêté CEA fixant les tarifs des prestations applicables en 2026
 - d. Décisions budgétaires modificatives 2026
- 5. Affaires financières EHPAD DU VIGNOBLE site de DAMBACH-LA-VILLE (point soumis à vote)**
 - a. Décision tarifaire portant modification du forfait global de soins pour 2025
 - b. Rapport de contrôle de la CEA relatif à l'ERRD 2024 et au budget 2026
 - c. Tarifs des prestations 2026 – Arrêté CEA fixant les tarifs des prestations applicables en 2026
 - d. Décisions budgétaires modificatives 2026
- 6. Divers**

Le CA sera suivi d'un verre de l'amitié ayant pour objet de remercier les membres en fin de mandat.

3. Informations relatives à l'opération de travaux (point soumis à vote)

- a. point sur l'avancement des travaux
- b. point sur la question du zonage du site EPFIG

A l'issue des débats sur le point 3, le directeur propose une délibération spécifique relative à la question du zonage de l'emprise propriété de l'établissement.

M. BURTSCHER, directeur a porté à la connaissance du Conseil d'Administration de l'EHPAD du Vignoble une situation qu'il convient de clarifier dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont l'instruction est en cours.

Il précise qu'il va rédiger un courrier à l'attention du Commissaire enquêteur en charge de cette modification du PLUI, et lui faire connaître la position du Conseil d'Administration. Il propose à cette fin la rédaction d'une délibération en rapport avec la question du zonage.

Attendu que le site de l'EHPAD est classé en ZONE UE.

Attendu que ce classement n'a plus lieu d'être, puisque notre établissement sera transféré sur un nouveau site, *Rue de la Montagne* toujours au sein de la commune d'EPFIG. Le site actuel ayant vocation à être cédé.

Attendu que la commune d'EPFIG, déjà dotée en équipements publics ne souhaite pas se positionner sur cette emprise. Il conviendrait dès lors de valoriser ce site avec un programme d'habitat dont il est déjà question qu'il puisse intégrer des logements adaptés, voire sociaux pour personnes âgées, ce qui permettrait de compléter l'offre de logement sur la commune, et surtout en direction des anciens qui cherchent un logement adapté à leur situation et à leur mobilité. Le site très bien situé en cœur de bourg centre se révèle idéal pour une opération de ce type.

Attendu que si l'on veut rendre possible une conversion, il est donc indispensable de modifier le zonage de cette emprise, afin de lui permettre une évolution en logements, et passer en zone UA.

Attendu que M. MANDRY, Maire d'EPFIG et Président du CA a expliqué lors des débats sur ce dossier, que la zone était préalablement en zone UA mais que le zonage a été modifié lors d'une révision antérieure, et que cette modification, erreur matérielle, avait échappé à la commune et qu'elle était en droit de demander à ce que cette situation soit rectifiée.

Attendu que le Conseil Municipal d'EPFIG va lui-même délibérer pour la modification du Zonage ce 05 mars 2026.

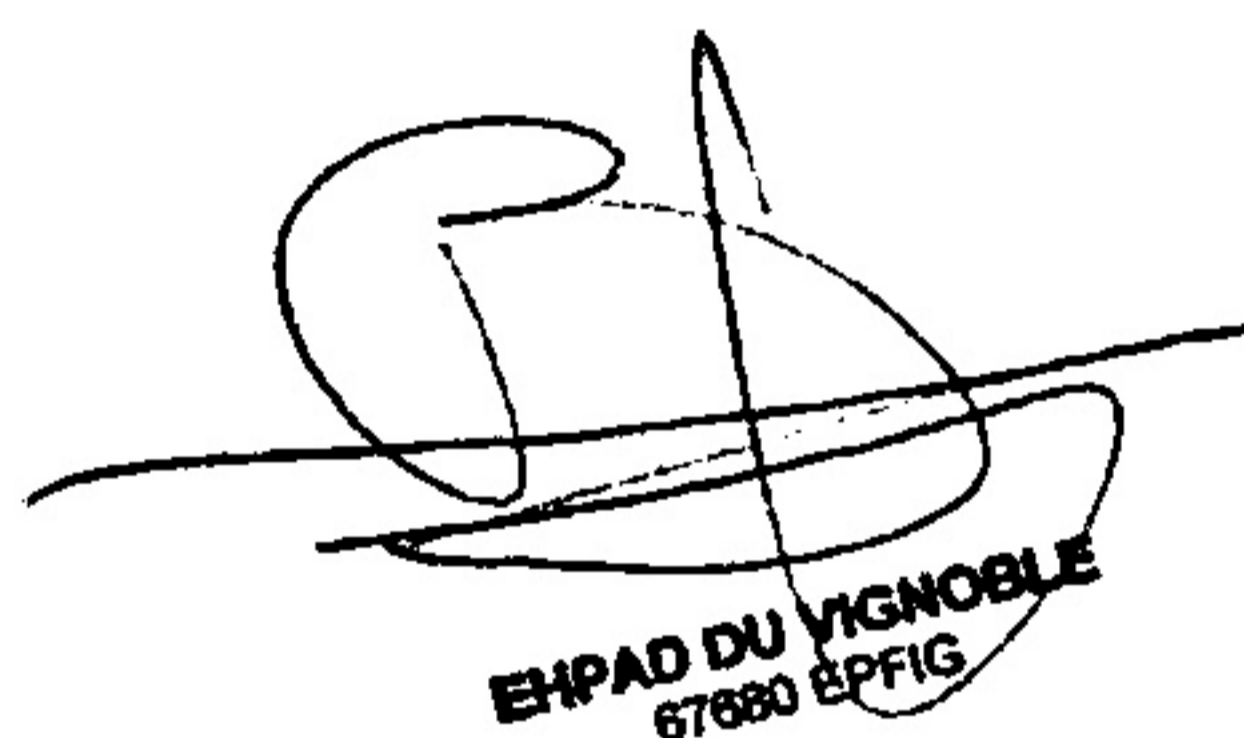
A l'issue de l'exposé du directeur et des débats, M. MANDRY, président, propose de saisir le commissaire enquêteur en charge du dossier de la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Il propose que le Conseil d'Administration demande la modification du zonage des parcelles propriétés de l'établissement, ceci afin de revenir à une situation antérieure : il est proposé que le terrain, parcelles cadastrées comme suit : section 3, 124 et 130, passe de zone UE en zone UA, et cela conformément aux démarches engagées par le Conseil Municipal.

M. MANDRY met au vote la délibération. Elle est approuvée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Efig, le 15 mars 2026

P. BURTSCHER
Directeur



EMPAD DU VIGNOBLE
67880 EFIG